



# Guide des piscines en Suisse

Accès sans obstacles aux piscines

Document de travail pour les responsables des piscines

---

procap

Pour personnes avec handicap.  
Sans conditions.

# Introduction

---

L'évaluation de la conformité de la piscine aux besoins des personnes à mobilité réduite se fonde sur la documentation SIA D 0254 «Installations de sport sans obstacles – Recommandations pour l'application de la norme SIA 500» (2018), qui a été publiée par la Société suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), de Sport suisse en fauteuil roulant, de PluSport et de Procap Sport en 2018.

Le présent document de travail se fonde sur la documentation SIA D 0254 «Installations de sport sans obstacles – Recommandations pour l'application de la norme SIA 500» (2018) mais ne reproduit son contenu que de manière incomplète. Il est conçu exclusivement pour l'évaluation des piscines existantes dans le cadre du guide des piscines Procap. La disposition des locaux indiqués sur les plans ou croquis peut également être exécutée de manière inversée.

Pour une discussion plus approfondie et complète sur le thème des piscines, salles de sport ou installations sportives sans obstacles, il convient de consulter la documentation SIA mentionnée ci-dessus. La documentation peut être commandée auprès du SIA Shop. (<http://shop.sia.ch/documentations/architecture/d%200254/f/F/Product>)

Dans le cadre du projet «goswim», Procap a visité de nombreuses piscines et bassins intérieurs en Suisse et a examiné leur accessibilité pour les personnes avec handicap. Les informations sur les différentes piscines se trouvent sur [Badi-Info](#), le portail suisse des piscines. Procap a réalisé les enquêtes auprès des établissements de bains il y a plusieurs années. Il n'existe donc aucune information sur les installations qui ont été construites plus tard ou qui ont été reconstruites entre-temps. Veuillez nous contacter si vous remarquez des changements ou des informations incorrectes. Nous serons heureux d'ajuster les données en conséquence.

# Sommaire

---

Les informations suivantes permettent de vérifier si la piscine est adaptée aux personnes à mobilité réduite:

1. Localisation et accès (arrêt de transport public le plus proche, parking accessible aux fauteuils roulants, entrée accessible aux fauteuils roulants, accès au bord de la piscine, etc.) p. 4
2. Accès et entrée au bassin p. 6
3. Vestiaires p. 7
4. Toilettes p. 8
5. Douches p. 9
6. Installations sanitaires combinées p. 10
7. Pelouse, aire de repos, kiosque, restaurant, jeux et sports p. 11

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter. Il suffit de nous joindre à l'adresse ci-dessous:

## **Procap bouge**

Frohburgstrasse 4

4600 Olten

Téléphone 062 206 88 30

E-Mail

[procapbouge@procap.ch](mailto:procapbouge@procap.ch)

Internet

[www.goswim.ch](http://www.goswim.ch)

[www.procap-bouge.ch](http://www.procap-bouge.ch)

# 1. Accès accessible aux fauteuils roulants

Par accès, on entend toutes les possibilités de parcours et d'espaces contigus depuis la route et les places de parking jusqu'aux entrées du bassin.

## Arrivée par les transports publics

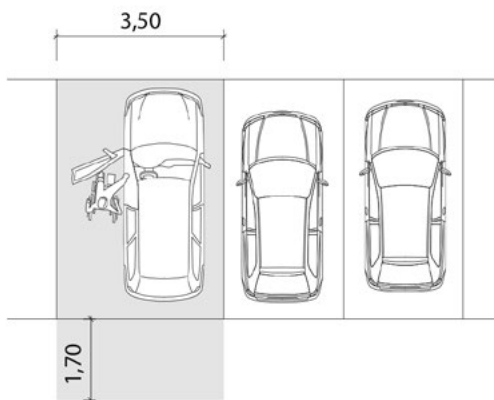
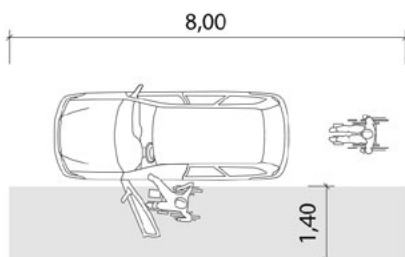
- L'installation est-elle accessible par les transports publics?
- À quelle distance se trouve l'arrêt de transport public le plus proche?
- Le trajet entre l'installation et l'arrêt de transport public le plus proche est-il sans obstacle?

## Arrivée en voiture – Places de stationnement adaptées aux fauteuils roulants

L'emplacement des places de stationnement est de préférence protégé des intempéries et proche de l'entrée. Le sol est plat, dur, antidérapant et présente une pente maximale de 2%.

- Stationnement perpendiculaire ou oblique: largeur min. 3,50 m.
- Stationnement parallèle: longueur min 8,0 m, surface adjacente libre, au même niveau, largeur min. 1,40 m.

Les places de parking doivent être signalées par le panneau ICTA pour fauteuils roulants sur la place de parking et sur un panneau avec la mention: réservé aux personnes à mobilité réduite.



# Accès aux installations

---

## **En principe, une installation peut être décrite comme libre de tout obstacle, si elle présente les caractéristiques suivantes selon la norme SIA D 0254:**

- Tous les sols sont exempts de marches et de ressauts. Idéalement, le sol est plat, dur et antidérapant.
- Les portes ont une largeur utile d'au moins 0,80 m. Il est préférable que les portes n'aient pas de ressauts. Un ressaut de max. 25 mm est admis sur un seul côté. Les tourniquets et les portes carrousels doivent pouvoir être contournés par des portes accessibles aux fauteuils roulants.
- Les couloirs ont une largeur utile minimale de 1,20 m. Partout où deux fauteuils roulants doivent pouvoir se croiser, la largeur sera de 1,80 m au moins.
- Les différences de niveau doivent pouvoir être franchies sans marches à l'aide de rampes ou d'ascenseurs. Les plateformes élévatrices ou les monte-escaliers ne sont autorisés comme solution de remplacement ou de fortune que dans des cas individuels justifiés.
- Les rampes ont une pente de 6% maximum (exceptionnellement jusqu'à 12% maximum). La largeur de la rampe est d'au moins 1,20 m. Des mains courantes des deux côtés sont nécessaires pour les pentes supérieures à 6%.
- Les cabines d'ascenseur ont une dimension minimale de 1,10 m x 1,40 m.
- Idéalement, vous pouvez utiliser votre propre fauteuil roulant pour vous rendre au bord de la piscine afin de ne pas avoir à vous donner la peine d'organiser la location d'un fauteuil roulant auprès de l'exploitant.

## **Pas optimal et à éviter si possible:**

- Accès aux fauteuils roulants uniquement par les chemins latéraux, sur rendez-vous, à des heures restreintes.
- Le franchissement de la hauteur n'est possible qu'avec un monte-escalier ou une plate-forme élévatrice.
- Assistance requise aux portes, aux caisses, aux kiosques, etc.

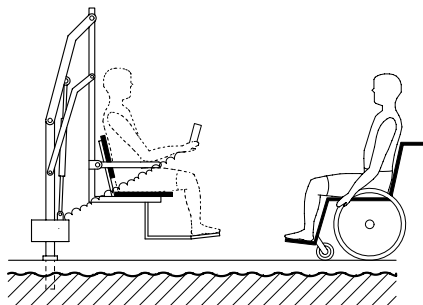
## 2. Accès et entrée au bassin

### Un accès sans obstacle au bassin et à l'intérieur de celui-ci présente les caractéristiques suivantes:

- L'accès à l'ensemble des bassins est sans marches et sans seuils
- L'accès aux bassins au moyen du fauteuil roulant personnel doit être possible et autorisé.
- Les pédiluves doivent pouvoir être franchis par un fauteuil roulant (par exemple au moyen de rampes, pente max. 6%, pas d'eau stagnante) ou pouvoir être évités par un passage situé à proximité et utilisable de façon autonome.
- Au minimum un escalier plat par bassin (marche d'une hauteur maximale de 0,15 m; mains courantes des deux côtés de 0,60 à 0,65 m de distance) à l'exception des bassins de plongeon.

Un lève-personne est disponible au bord de tous les bassins. Dans les petites installations un lève-personne mobile suffit pour plusieurs bassins.

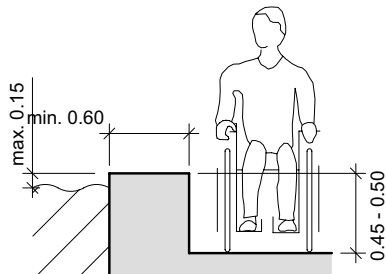
### Lève-personne:



### Exigences:

- Siège stable
- Accès au siège sur 3 cotés
- Hauteur du siège: max. 0,46 m au-dessus du sol
- Accoudoirs rabattables
- Utilisable de manière autonome à partir du siège

Dans des cas exceptionnels, le bord de bassin adapté au fauteuil roulant peut être admis et dûment justifié comme solution de substitution au lève-personne (par exemple pour accéder au bassin d'eau froide d'un sauna).



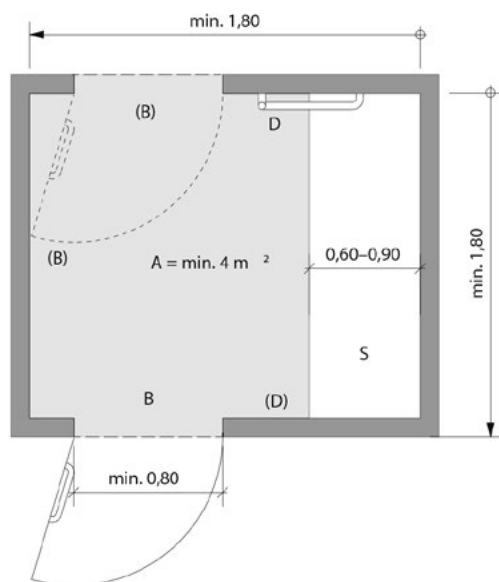
Cet accès n'est pas praticable pour toutes les personnes en fauteuil roulant parce qu'il nécessite beaucoup de force dans les bras. C'est pourquoi le lève-personne est recommandé comme solution standard.

### 3. Vestiaire adapté au fauteuil roulant

**Un vestiaire accessible aux fauteuils roulants présente les caractéristiques suivantes:**

- A**  
Taille minimale de la pièce de 4 m<sup>2</sup>, avec une longueur de chaque côté d'au moins 1,80 m.
- B**  
Portes à l'un des deux endroits prévus. Portes à charnières s'ouvrant de préférence à l'extérieur; sans fermeture si non automatique. La largeur minimale de la porte est de 0,80 m.

- D**  
Barres d'appui horizontales et verticales ou barre en L à côté de la banquette/couchette
- S**  
Banquette/couchette à 0,46 m au-dessus du sol, longueur 1,80 m, largeur de préférence 0,90 m, min. 0,60 m, de préférence rembourrée. Espace libre devant la banquette, min. 1,20 m.



## 4. WC adapté au fauteuil roulant

**Les toilettes accessibles aux fauteuils roulants présentent les caractéristiques suivantes:**

### A

La surface minimale est de 1,65 m x 1,80 m.

### B

Portes à l'un des deux endroits prévus. Porte s'ouvrant de préférence à l'extérieur; sans ferme-porte si non automatique. La largeur minimale de la porte est de 0,80 m. Les portes s'ouvrant vers l'intérieur sont autorisées, mais la longueur ou la largeur du local doit être augmentée de 0,50 m au minimum.

### D

Barres d'appui horizontales et verticales, fixées à la paroi, ou barre en L. Zone pour le porte-papier et la boîte d'hygiène sous la barre d'appui horizontale.

### E

Barre d'appui pliante à côté de la cuvette des toilettes, pouvant être rabattue d'une seule main.

### F

Cuvette avec lunette de WC à 0,46 m au-dessus du sol, de préférence avec réservoir de chasse en applique.

### H

Lave-mains permettant au fauteuil roulant de s'engager en-dessous, hauteur: 0,85 m au-dessus du sol, forme arrondie, robinet mitigeur à levier unique.

### I

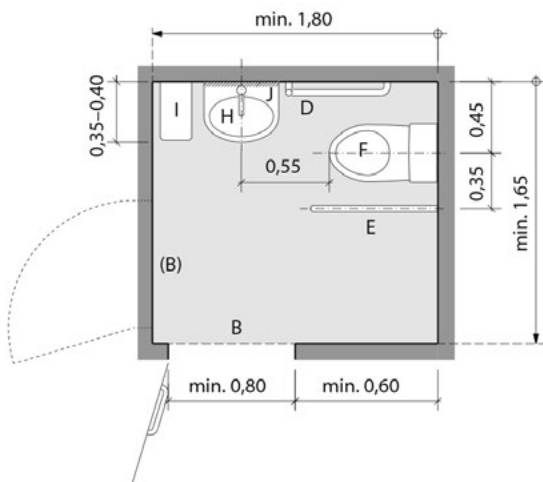
Tablette permettant au fauteuil roulant de s'engager en-dessous, hauteur: 0,85 m au-dessus de sol.

### J

Miroir fixe; les miroirs inclinables ne sont pas admis, arête inférieure max. 1,0 m au-dessus du sol.

### L

Patère à 1,10 m au-dessus du sol et zone de rangement pour les distributeurs de serviettes, serviettes et autres; hauteur de fonctionnement max. 1,0 m (n'est pas représenté sur le plan).





## 5. Douche adaptée au fauteuil roulant

**Une douche accessible aux fauteuils roulants présente les caractéristiques suivantes:**

### A

La surface minimale est de 1,65 x 1,80 m.

### B

Portes à l'un des deux endroits prévus. Porte s'ouvrant de préférence à l'extérieur; sans ferme-porte si non automatique. La largeur minimale de la porte est de 0,80 m. Les portes s'ouvrant vers l'intérieur sont autorisées, mais la longueur ou la largeur du local doit être augmentée de 0,50 m au minimum.

### D

Barres d'appui horizontales et verticales ou une barre en L fixée à la paroi, Pomme de douche réglable en hauteur coulissant sur la barre d'appui D, pas de barre de support séparée. Montage avec mitigeur sur le mur à côté du siège rabattable à une hauteur maximale de 1,0 m.

### E

Barre d'appui rabattable à côté du siège de la douche, pouvant être actionnée d'une seule main.

### M

Siège rabattable à 0,46 m au-dessus du sol. Largeur min. 0,45 m.

### Q

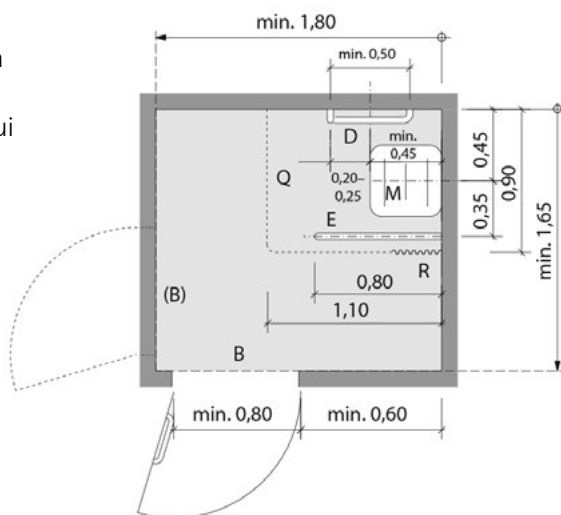
La superficie de la zone de douche est de 0,90 x 1,0 m. Le sol de douche n'a pas de rebord.

### R

Rideau de douche contre les éclaboussures, jamais de paroi de douche en verre.

### S

Patère à 1,10 m au-dessus du sol sur le mur opposé à la cuvette des toilettes ou au lavabo (n'est pas représenté sur le plan).



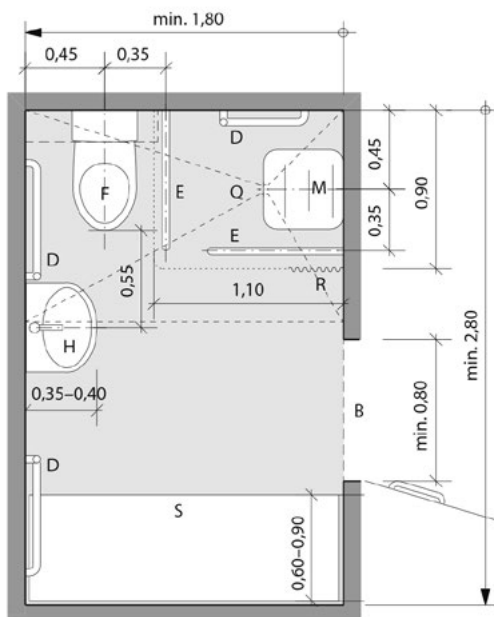
## 6. Installations sanitaires combinées

### WC adapté au fauteuil roulant combiné avec une douche et un vestiaire

Légende S: WC adapté au fauteuil roulant, douche adaptée au fauteuil roulant et vestiaire adapté au fauteuil roulant.

Complément utile lorsque d'autres WC, douches et vestiaires adaptés au fauteuil roulant sont disponible.

Ne peut être admis uniquement en tant qu'espace sanitaire adapté au fauteuil roulant dans des cas exceptionnels et dûment justifiés (par ex.: espace insuffisant lors de transformations).



## 7. Pelouse, aire de repos, kiosque, restaurant, jeux et sports

---

Outre l'accès à la piscine, l'entrée du bassin d'eau et des installations sanitaires, d'autres équipements tels que la pelouse, l'aire de repos, le kiosque, le restaurant, ainsi que les installations de jeux et de sport, seront également contrôlés pour vérifier leur accessibilité.

### **Les conditions suivantes sont nécessaires pour un accès sans obstacles conformément à la norme SIA D 0254:**

- Les chemins conduisant à la pelouse (avec à la fois des emplacements ombragés et ensoleillés) seront munis d'une bordure tactile et d'un revêtement carrossable.
  - Les aires de jeux et de détente comprendront des sièges munis de dossiers et d'accoudoirs.
  - Dans la mesure du possible prévoir des chaises-longues d'une hauteur d'assise comprise entre 0,46 et 0,48 m.
- Lors de la visite de la structure, les points suivants seront vérifiés:**
- La pelouse est-elle facilement et directement accessible en fauteuil roulant? La surface est-elle dure?
  - Y a-t-il des sièges et des meubles de salon stables?
  - La douche extérieure est-elle accessible en fauteuil roulant?
  - Le kiosque et le restaurant sont-ils accessibles en fauteuil roulant?
  - Le comptoir de service est-il accessible en fauteuil roulant? Hauteur du comptoir de service (max. 90 cm)
  - Existe-t-il des tables accessibles aux fauteuils roulants?
  - Les terrains de jeux, les installations sportives, les zones de barbecue, etc. sont-ils accessibles en fauteuil roulant?

## Adresses internet

### **Guide des piscines pour les personnes à mobilité réduite**

[www.goswim.ch](http://www.goswim.ch)

### **Procap bouge**

[www.procap-bouge.ch](http://www.procap-bouge.ch)

### **Procap Construction, Logements, Transports**

[www.procap-construction.ch](http://www.procap-construction.ch)

### **Commander de Installations de sports sans obstacles – Recommandations pour l'application de la norme SIA 500**

<http://shop.sia.ch/documentations/architecture/d%200254/f/F/Product>

### **Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées**

[www.edi.admin.ch/bfeh](http://www.edi.admin.ch/bfeh)



Pour personnes avec handicap.  
Sans conditions.

### **Procap bouge**

Frohburgstrasse 4 | 4600 Olten

Tél. 062 206 88 30 | [procapbouge@procap.ch](mailto:procapbouge@procap.ch)